

CONSEIL GÉNÉRAL DE CUGY

13 DÉCEMBRE 2023 / 20H00

TRACTANDA

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Jeanne Decorges Currat
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 20 septembre 2023

3. Budgets 2024

*Pour tous les points suivants : - présentation
- rapport de la Commission financière
- approbation*

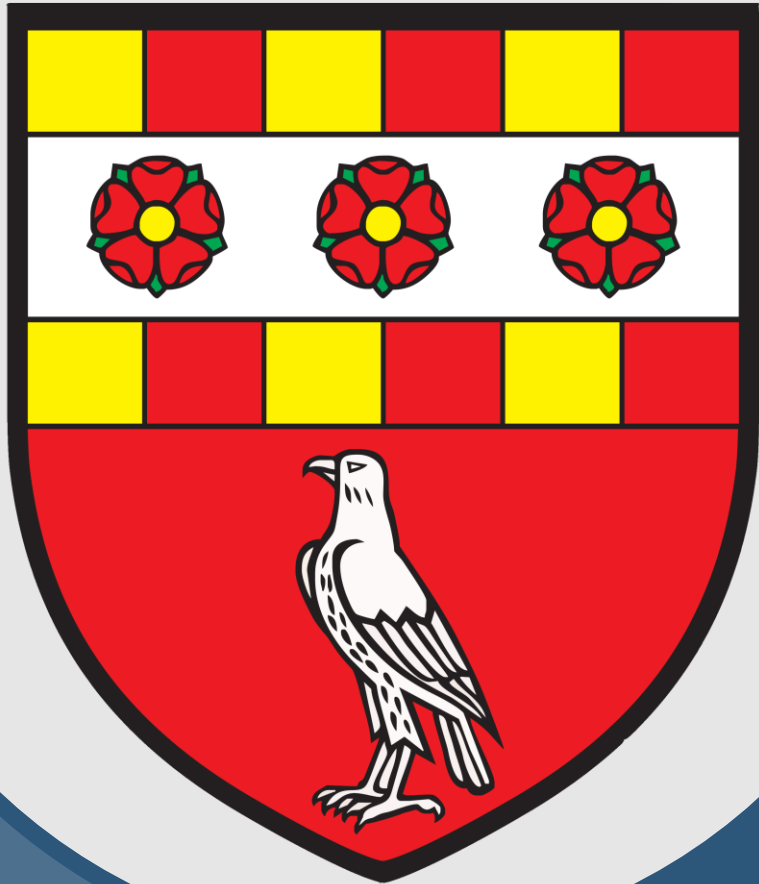
3.1. Budget d'investissements

- 3.1.1. Demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de la ZIG centre village de Vesin
- 3.1.2. Demande d'un crédit pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport
- 3.1.3. Demande d'un crédit pour la création du trottoir et la réfection de la route « Frossailles-Sécheron »
- 3.1.4. Demande d'un crédit pour la mobilité douce à Vesin-Cugy (Passerelle Grande-Paille, carrefour et arrêt de bus La Léchère)
- 3.1.5. Demande d'un crédit pour la mise en zone 30 km/h dans les quartiers
- 3.1.6. Demande d'un crédit pour l'achat de 1600 m² de la parcelle RF 169

3.2. Budget du compte de résultat

4. Demande d'un crédit additionnel de Fr. 48'000.- pour l'aménagement de la bibliothèque communale
5. Nomination d'un membre du Conseil Général au Conseil des Seniors
6. Election d'un scrutateur suppléant pour la période administrative
7. Informations communales
8. Divers.





POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

CADRE LEGAL / DÉFINITIONS

Crédit (art. 24 LFCo)

Autorisation octroyée à l'organe exécutif de procéder, dans un but précis, à des engagements financiers pour un montant déterminé

Crédit d'engagement

⇒ **Lié à un objet**
(art. 25 ss LFCo)

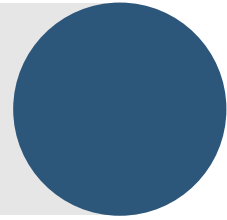
Autorisation de procéder à une dépense nouvelle, unique, ou périodique, pour un objet déterminé

- **Crédit d'étude**
- **Crédit d'ouvrage**
- **Crédit-cadre**



POINT 3.1: BUDGET DU COMPTE DES INVESTISSEMENTS 2024

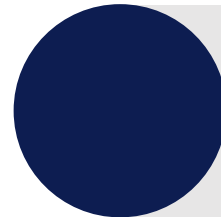
POINTS CLÉS

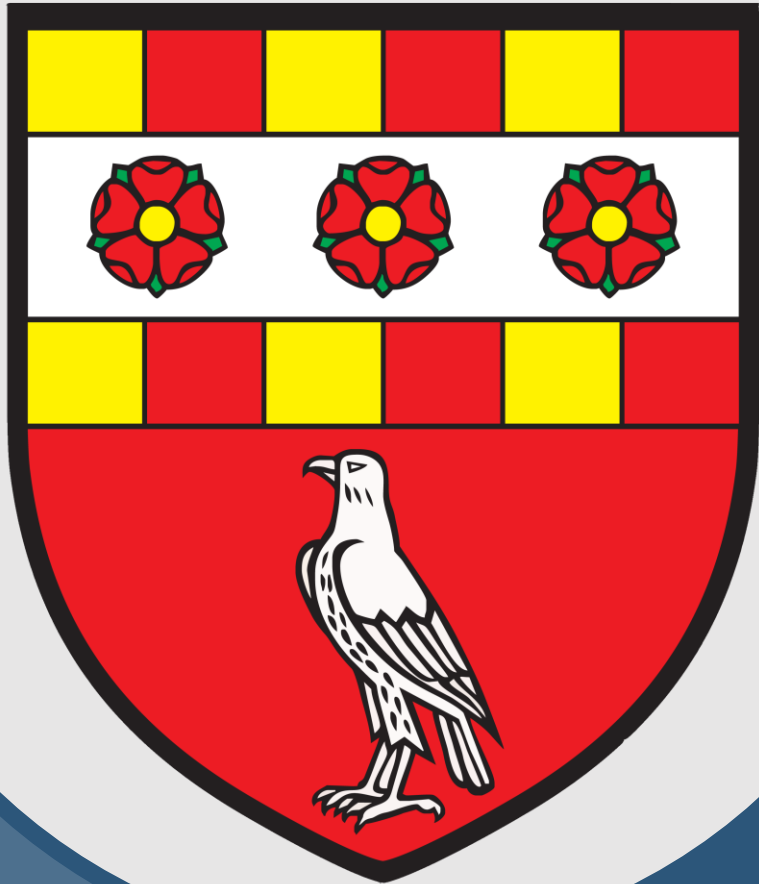


- Nouveaux crédits pour 2024 : 2'218'800.00
- Reports de crédits (déjà votés) : 1'457'800.00
- Total des crédits: **3'676'600.00**

Chiffres-clés à fin 2022

- Fortune : 7'184'422.25
- Dette nette : 14'884'911.34





POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CENTRE VILLAGE DE VESIN

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général, pour l'étude pour l'aménagement de la ZIG centre village de Vesin.
- Il s'agit d'étudier l'avenir des bâtiments situés au centre village de Vesin :
 - Art. 3025 RF Vesin : école, habitation, pavillon 779 m²
 - Art. 3026 RF Vesin : maison ex-Oberson 1'004 m²
 - Art. 3027 RF Vesin : parcelle four communal 241 m²
 - **Surface totale : art. 3025 – 3026 – 3027** **2'024 m²**



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CENTRE VILLAGE DE VESIN

Potentiel constructif, affectations possibles :

- Crèche communale ou intercommunale, év. dans le bâtiment « école » (besoin d'accès proche de la nature)
- Immeuble d'appartements protégés, avec salle de rencontre, plutôt côté Sud, dégagement sur la zone agricole
- Places de stationnement, Parking, év. en sous-sol
- Maintien ou déplacement de la place de jeu

Suite à donner, priorités :

- Demande d'offres pour une étude en fonction du cahier des charges
- Réalisation d'une étude de potentiel constructif selon cahier charges et affectation de la zone
- Relevé des bâtiments, état des lieux, établissement de plans
- Consultation préalable des services de l'Etat
- Possibilité de subventionnement, participations
- Développement d'un projet selon résultat de l'étude d'avant-projet et priorités



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CENTRE VILLAGE DE VESIN

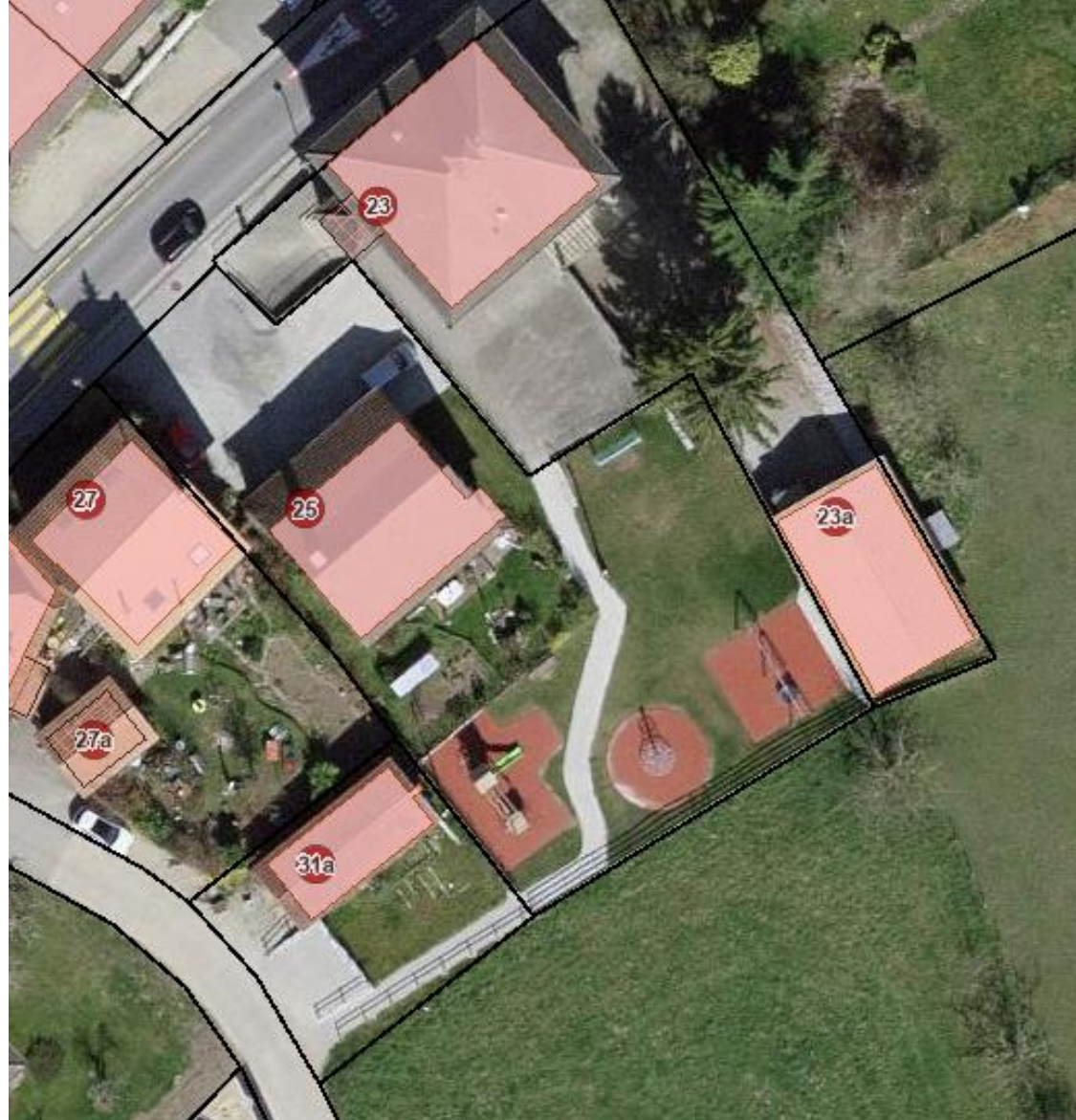
FINANCEMENT

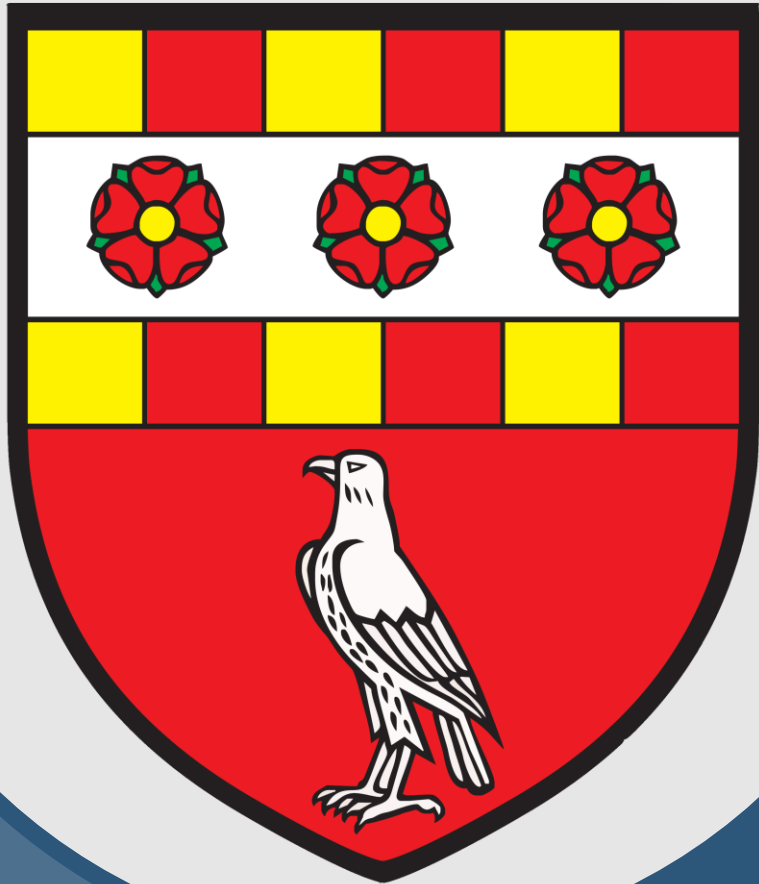
Investissement:

A charge de la commune :	Fr.	150'000.00
Financé par un emprunt bancaire, taux 2,5%	Fr.	3'750.00



POINT 3.1.1 : DEMANDE D'UN CRÉDIT D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL CENTRE VILLAGE DE VESIN





POINT 3.1.2 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE DE SPORT

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle de sport. Cette installation a été proposée par la commission Climat-énergie et va dans le sens du label « Cité de l'énergie ».
- Selon les relevés actuels du compteur de la salle de sport, une consommation annuelle d'environ 15'000 kWh est actuellement constatée. La surface, idéalement orientée, de la salle de sport permettrait une installation d'environ 600 à 700 m² de panneaux photovoltaïques avec un potentiel d'environ 130 kilowatt-crête (kWc)

- correspondant à une production annuelle d'environ 114'000 kWh. Au tarif actuel de revente du courant (15 ct/kWh chez Groupe E), le retour sur investissement (ROI) serait atteint au bout de 6 ans.
- Cependant, il est maintenant connu que le prix du courant va augmenter, le ROI serait donc potentiellement plus court.

FINANCEMENT

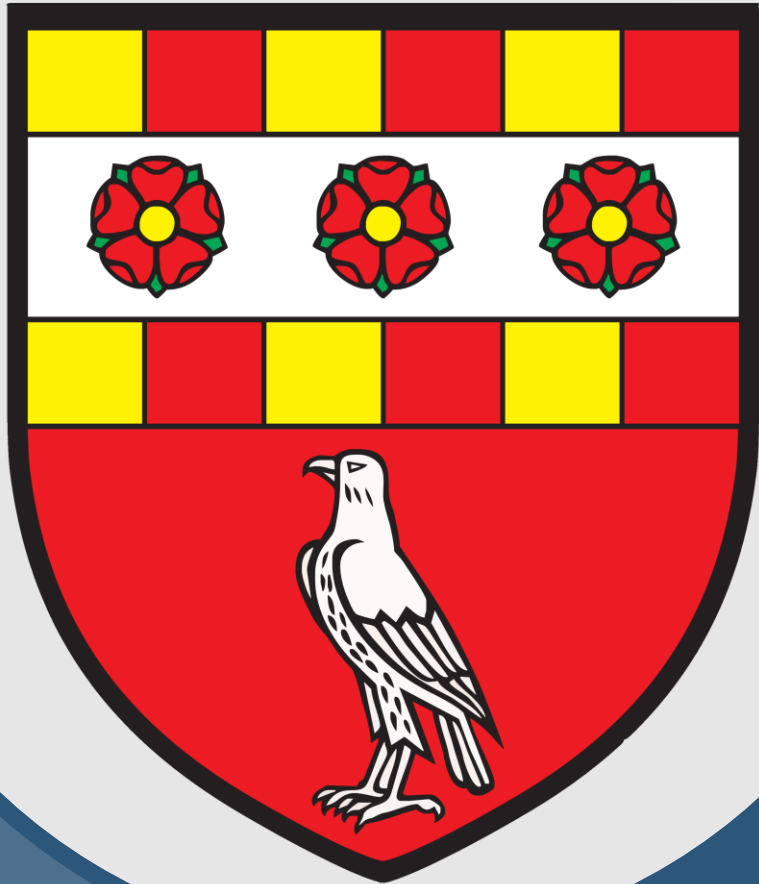
Investissement:

A charge de la commune :	Fr.	180'000.00
Subvention cantonale	Fr.	<u>-40'000.00</u>
A charge de la commune	Fr.	140'000.00
Financé par un emprunt bancaire taux 2,5%	Fr.	4'500.00



POINT 3.1.2 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA SALLE DE SPORT





POINT 3.1.3 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR ET LA RÉFECTION DE LA ROUTE « FROSSAILLES-SÉCHERON »

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour la réalisation d'un trottoir et la réfection de la route « Frossailles-Sécheron ».
- Un montant de Fr. 90'000.- nous a déjà été accordé en 2021 pour la construction d'un trottoir au « Sécheron ».
- Le montant demandé ce soir comprend la continuation du trottoir jusqu'à la ligne CFF et la réfection complète de la route qui est en mauvais état. Des mesures de mobilité douce seront également prises en compte dans ce secteur.

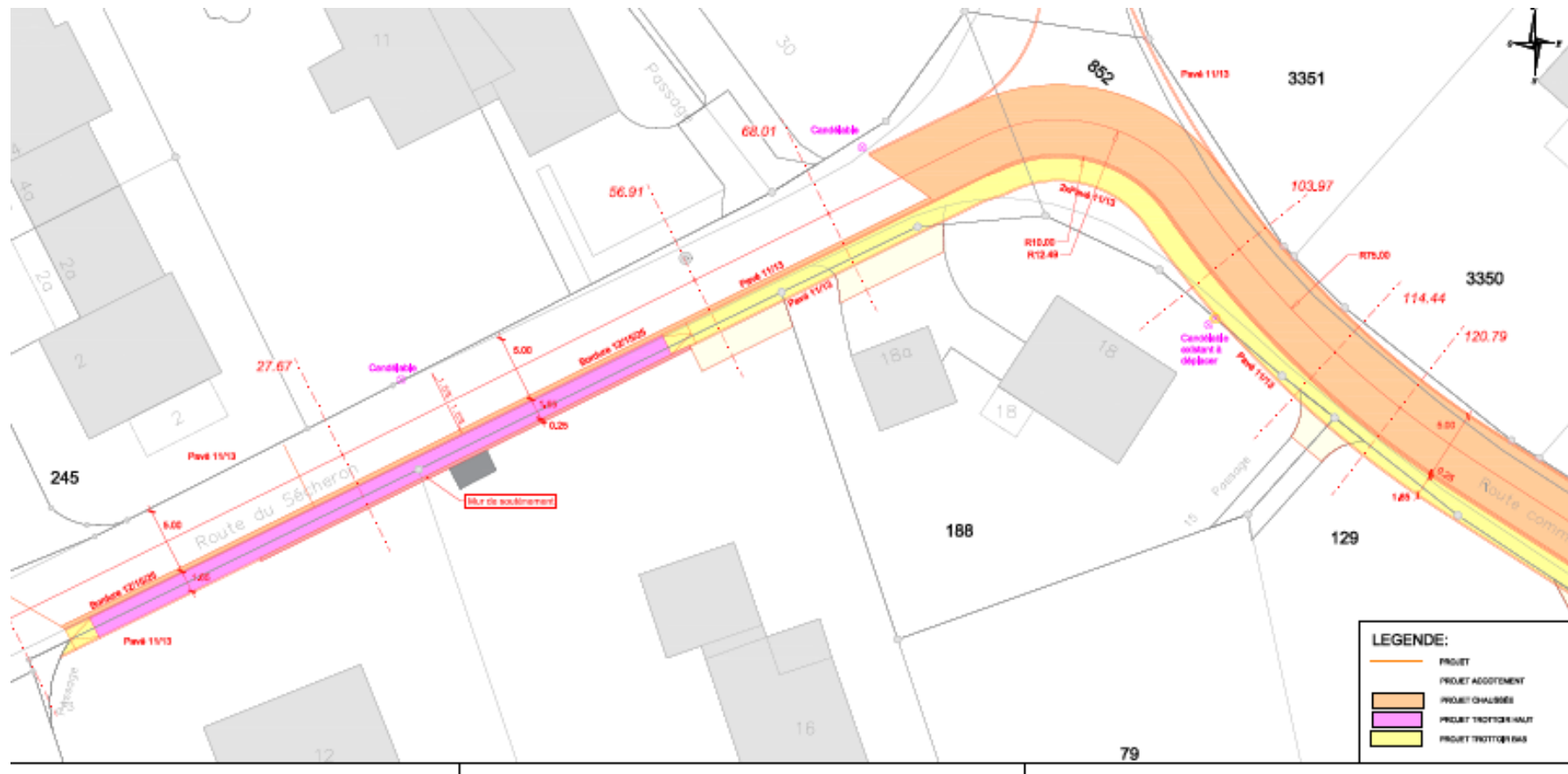
FINANCEMENT

Investissement:

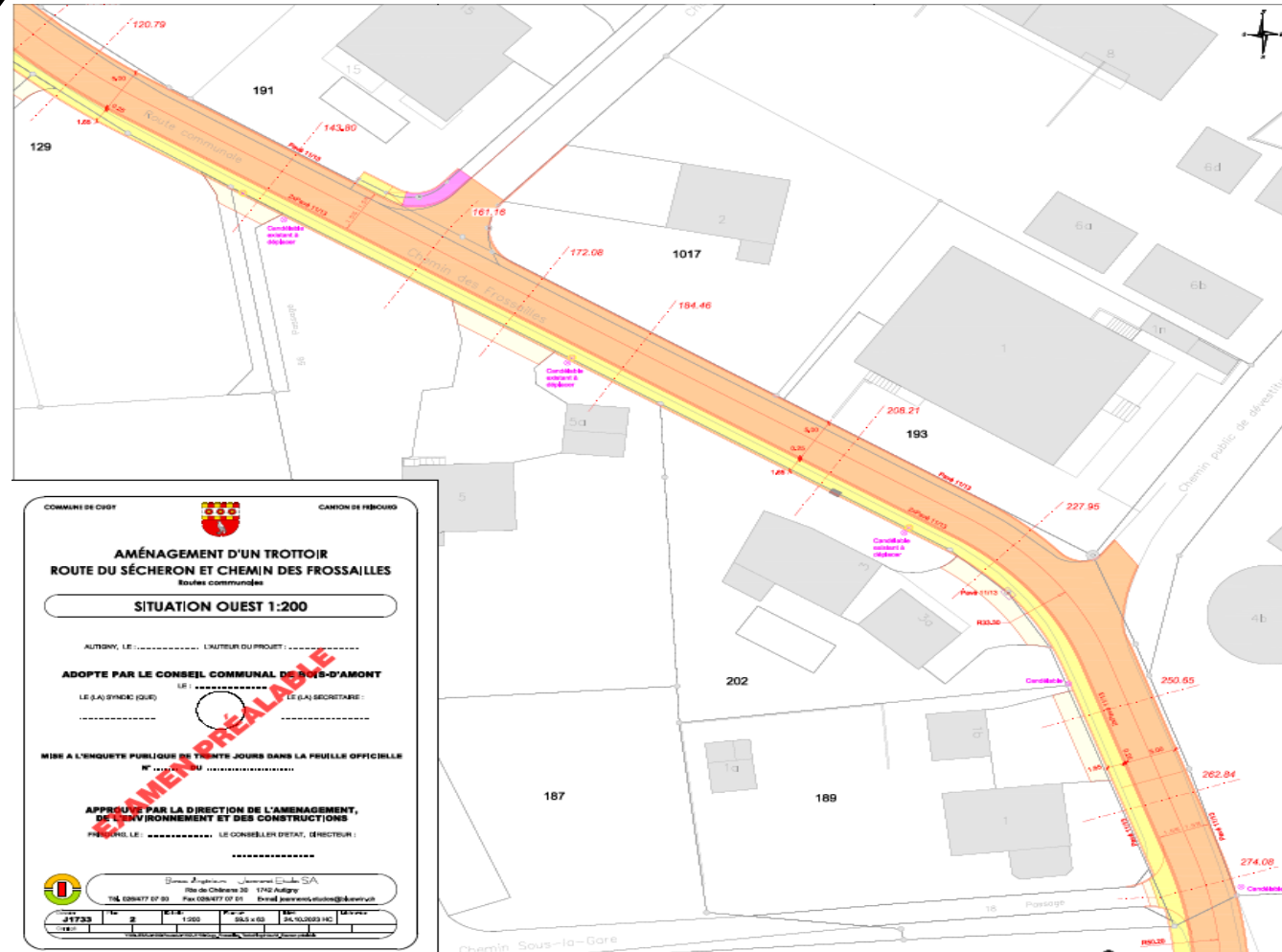
A charge de la commune :	Fr. 505'000.00
Financé par un emprunt bancaire taux 2,5%	Fr. 12'625.00

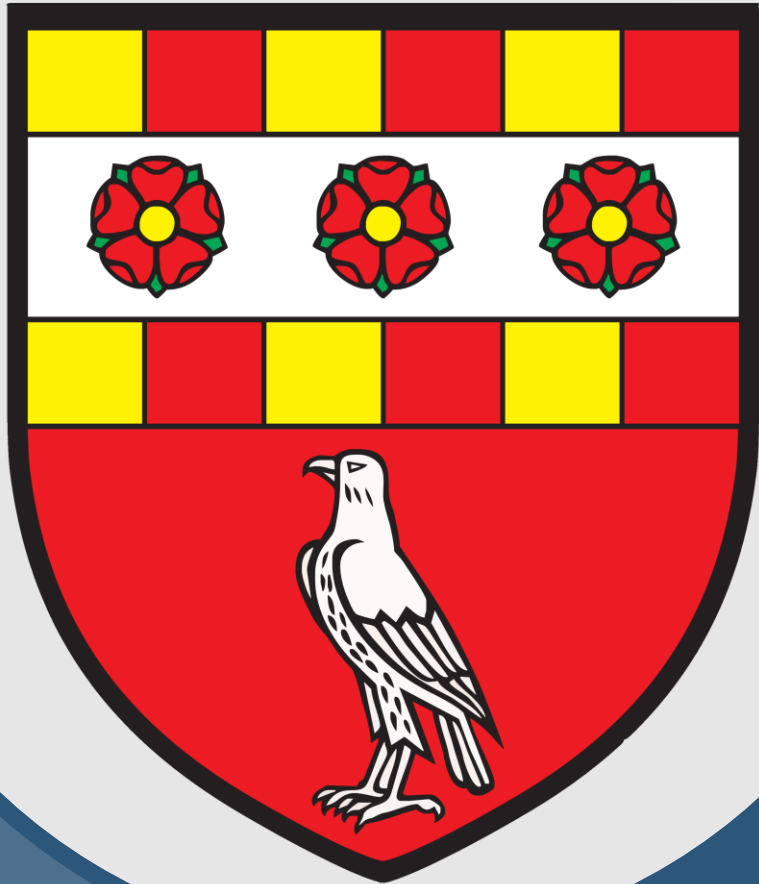


POINT 3.1.3 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR ET LA RÉFECTION DE LA ROUTE « FROSSAILLES-SÉCHERON »



POINT 3.1.3 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'UN TROTTOIR ET LA RÉFECTION DE LA ROUTE « FROSSAILLES-SÉCHERON »





POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MOBILITÉ DOUCE A VESIN-CUGY (PASSERELLE GRANDE-PAILLE, CARREFOUR ET ARRÊT DE BUS LA LÉCHÈRE)

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour la mise en place de la mobilité douce à Vesin.
- Il s'agit d'améliorer l'accès depuis le quartier de la Léchère jusqu'au chemin de remaniement menant au CO de Cugy.
- La passerelle située à la Grande-Paille sera améliorée et une aide à la traversée sera installée sur la route cantonale pour rejoindre le chemin de remaniement.
- Pour la Léchère, l'arrêt de bus situé près de l'ancienne « cordonnerie » sera supprimé et déplacé au bas de la Léchère et la patte d'oie sera agrandie.

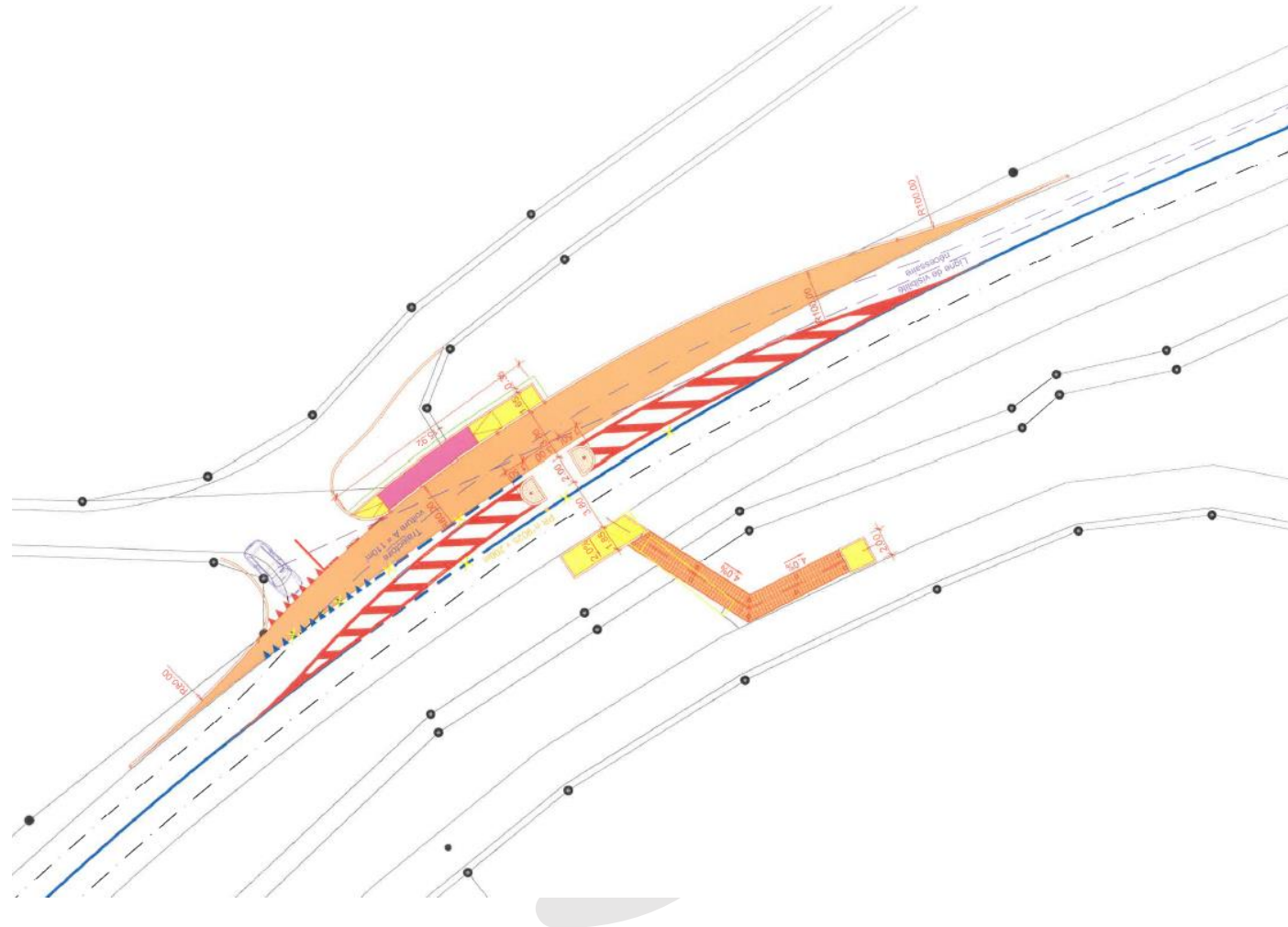


FINANCEMENT

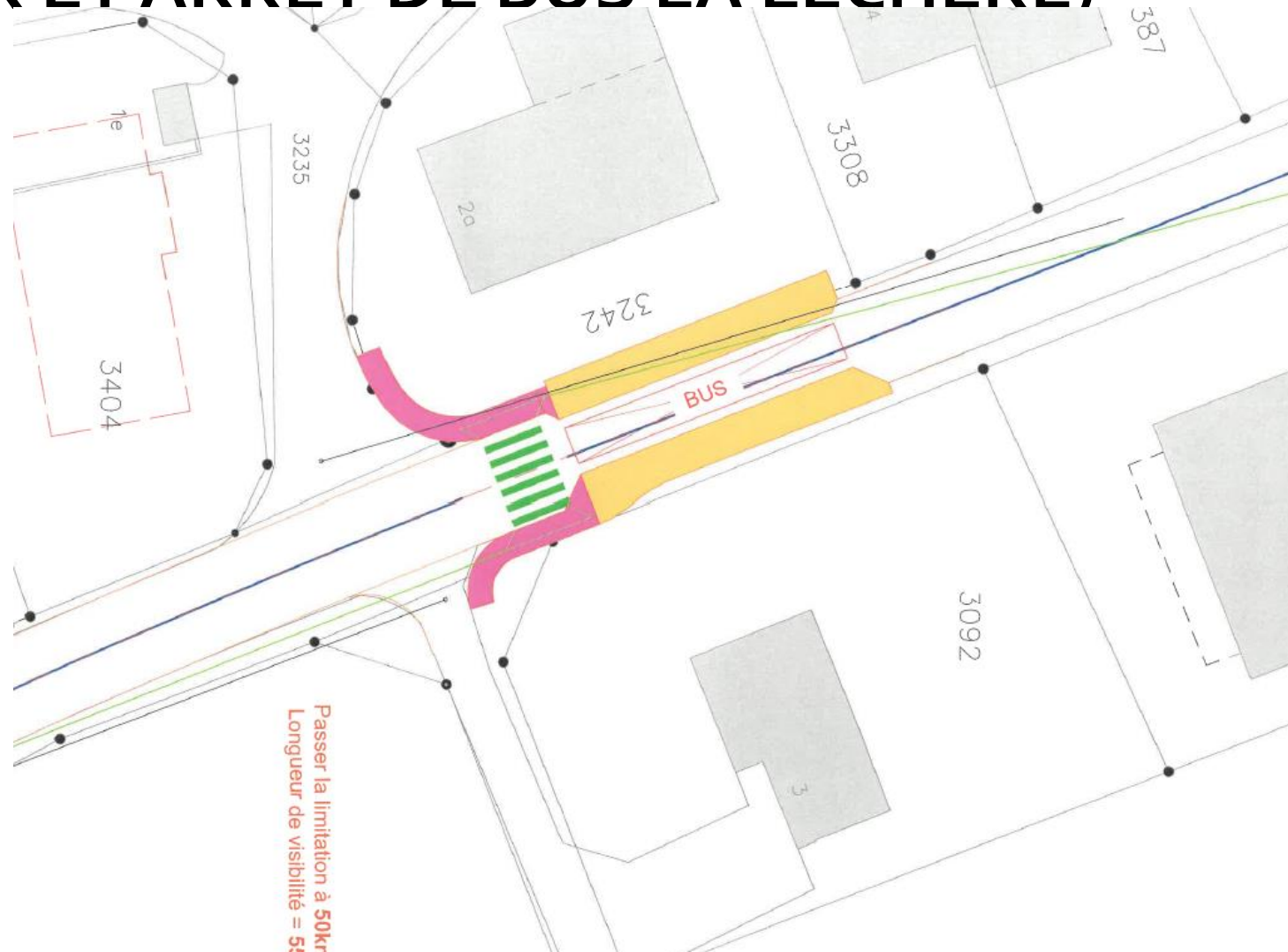
Investissement:

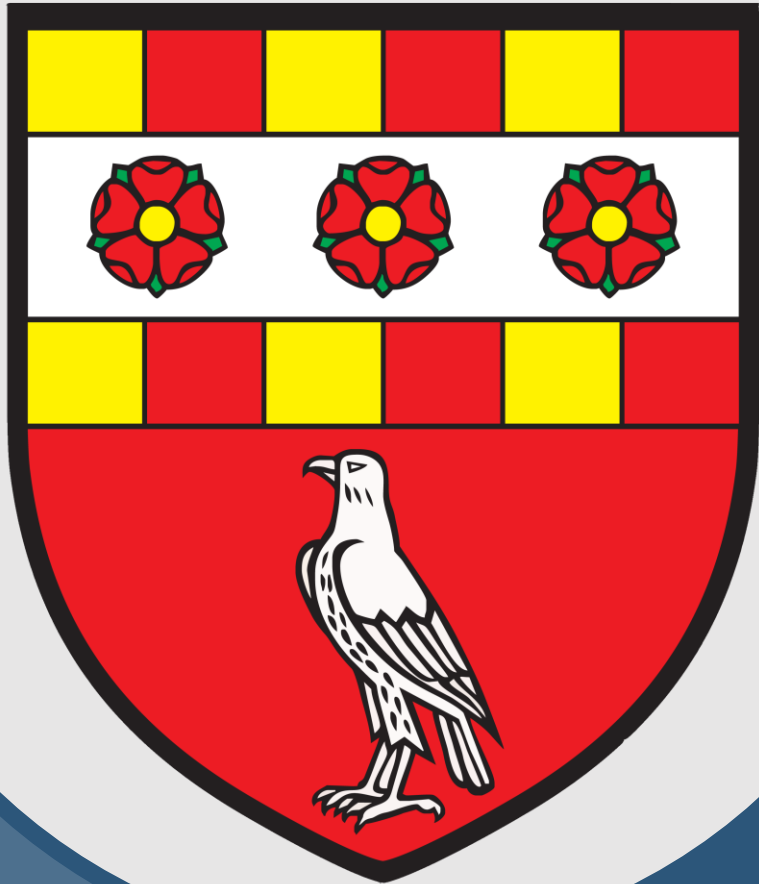
A charge de la commune :	Fr. 523'800.00
Financé par un emprunt bancaire taux 2,5%	Fr. 13'095.00

POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MOBILITÉ DOUCE A VESIN-CUGY (PASSERELLE GRANDE-PAILLE, CARREFOUR ET ARRÊT DE BUS LA LÉCHÈRE)



POINT 3.1.4 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MOBILITÉ DOUCE A VESIN-CUGY (PASSERELLE GRANDE-PAILLE, CARREFOUR ET ARRÊT DE BUS LA LÉCHÈRE)





POINT 3.1.5 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MISE EN ZONE 30 KM/H DANS LES QUARTIERS

But de la dépense :

- Un crédit est demandé au Conseil Général pour la mise en place du 30 km/h à l'intérieur des quartiers du village.
- Ceci va dans le sens de notre étude de mobilité et est une des premières mesures.

FINANCEMENT

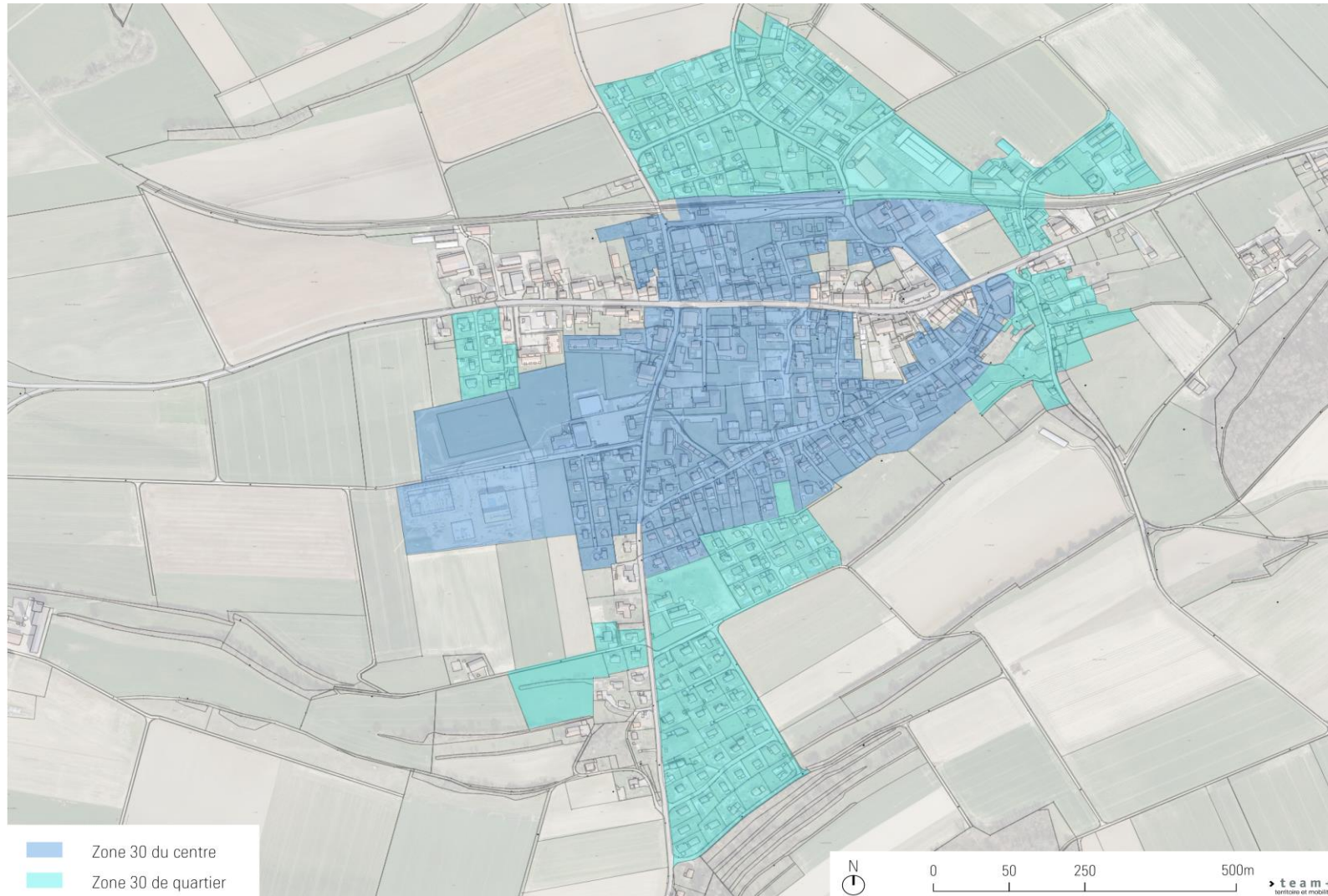
Investissement:

A charge de la commune : Fr. 50'000.00

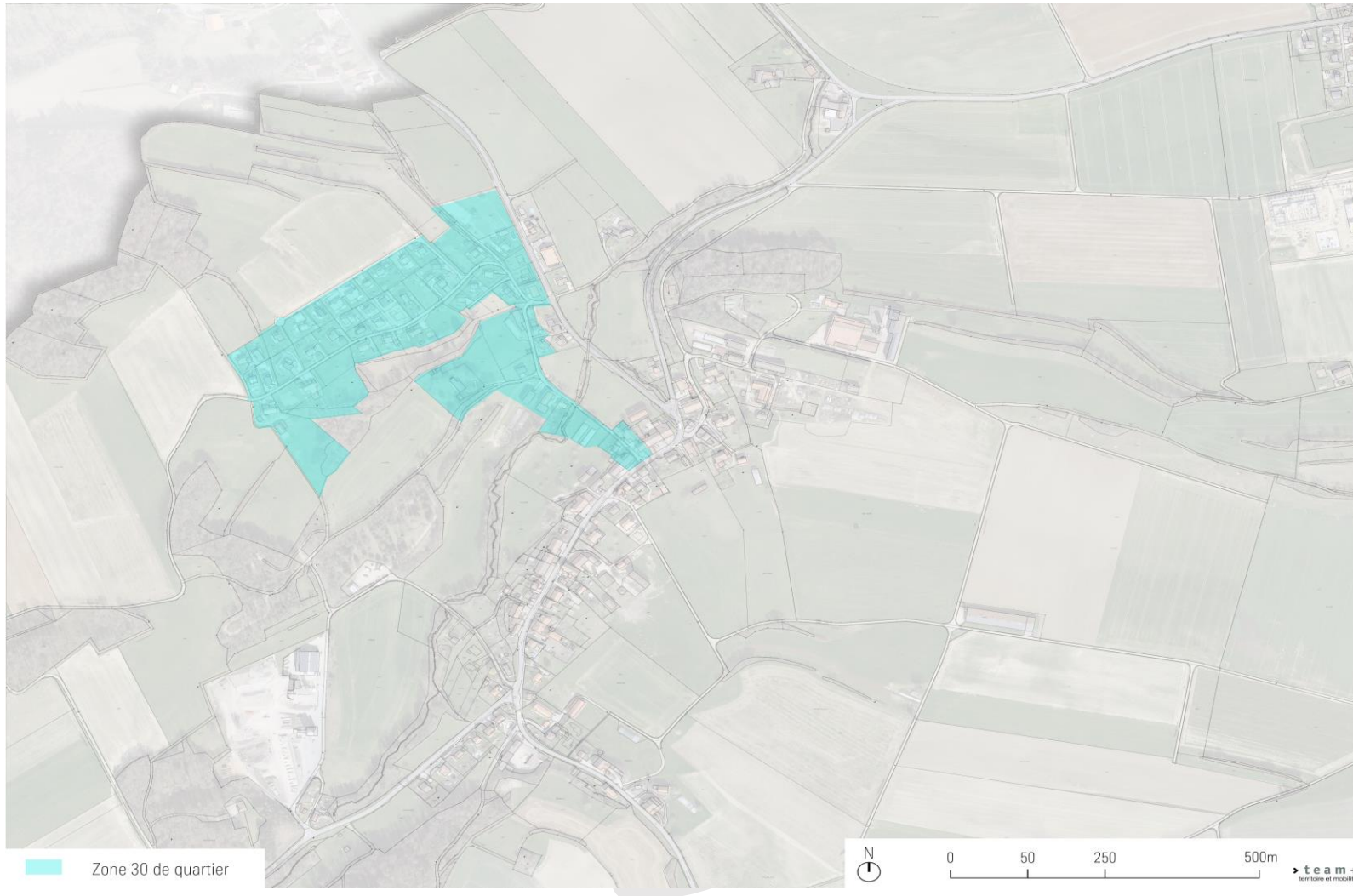
Financé par les liquidités de la commune

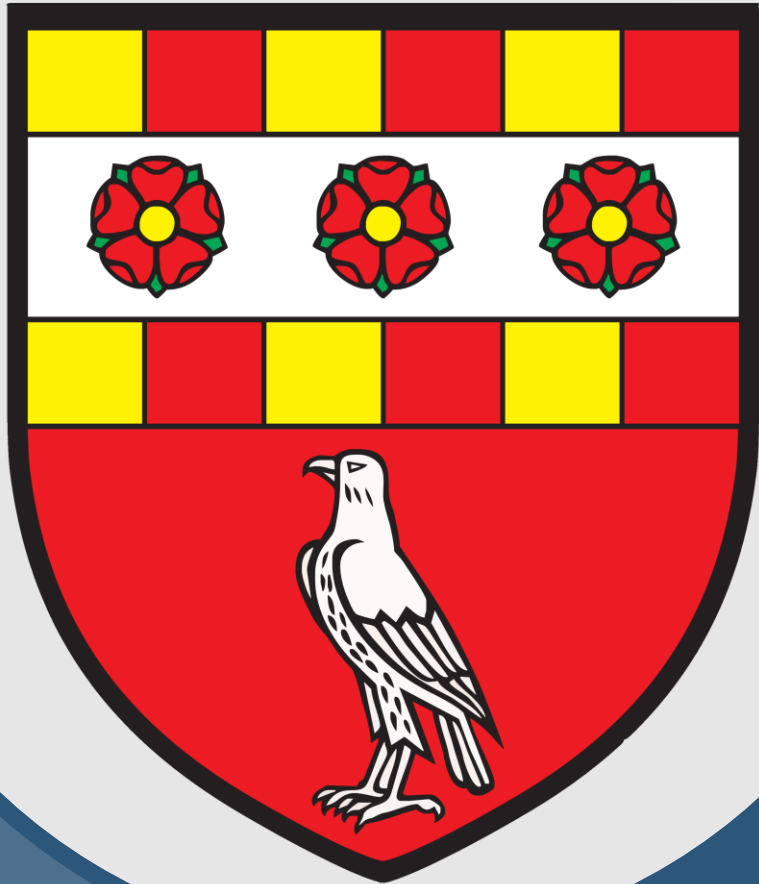


POINT 3.1.5 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MISE EN ZONE 30 KM/H DANS LES QUARTIERS



POINT 3.1.5 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA MISE EN ZONE 30 KM/H DANS LES QUARTIERS





POINT 3.1.6 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ACHAT DE 1600 M² DE LA PARCELLE RF 169

But de la dépense :

- Les propriétaires de la parcelle RF 169 ont approché la Commune car ils sont vendeurs d'une partie de la parcelle RF 169.
- Le Conseil Communal trouve que c'est une opportunité pour la commune, cette parcelle étant située à proximité des installations sportives de la commune.
- Il pense que nous nous devons de faire cet achat avant que ce dernier ne soit proposé à d'autres promoteurs. D'ailleurs, un pacte d'emption a été signé pour l'achat de cette parcelle avec la condition, bien entendu, que cet achat soit accepté par le Conseil Général.

FINANCEMENT

Investissement:

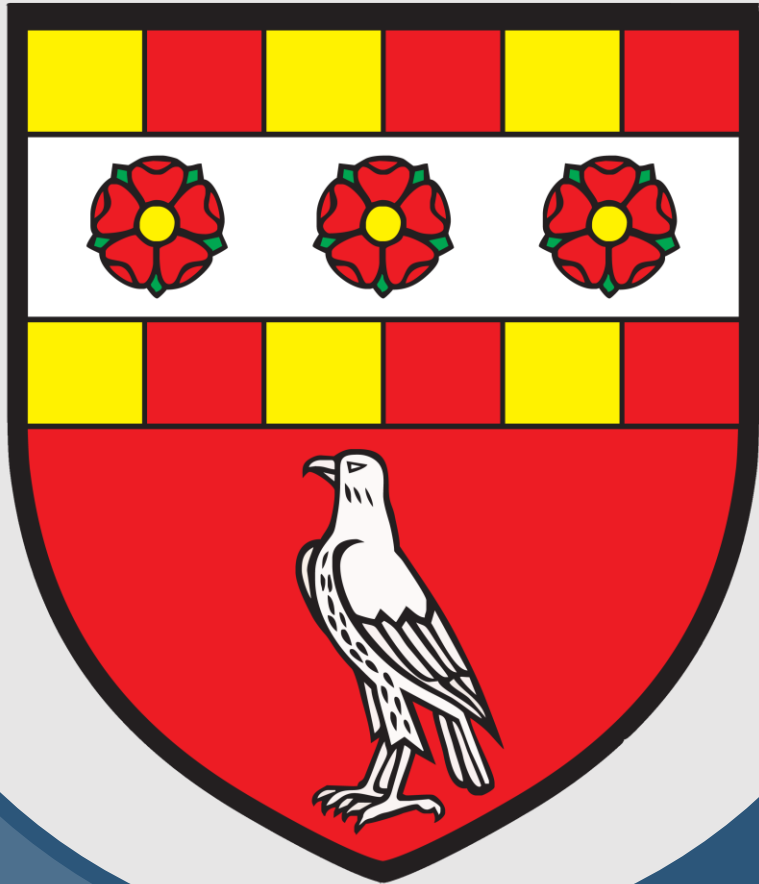
A charge de la commune : Fr. 850'000.00

Financé par un emprunt bancaire,
Taux 2,5% Fr. 21'250.00



POINT 3.1.6 : DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR L'ACHAT DE 1600 M² DE LA PARCELLE RF 169





POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2024

CADRE LÉGAL

Budget (art. 7 LFCo) :

« Le budget sert à la gestion à court terme des finances et des prestations. »

Les principes généraux et le contenu du budget sont définis aux articles 10 et 11.

3 règles de base (art. 20 LFCo) :

- « Le budget du compte de résultats doit être équilibré.
- Les coefficients et taux d'impôts doivent être fixés de manière à assurer cet équilibre.
- Un excédent de charges n'est admis que si le capital propre non affecté permet de l'absorber. »



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2024

PRINCIPE

En cas de déséquilibre (art. 21 LFCo) :

- **Excédent de charges:** grève le capital propre / augmente le découvert au bilan.
- **Excédent de revenus:** augmente le capital propre / amortit le découvert au bilan.
- **Découvert au bilan:** doit être amorti au maximum sur cinq ans.



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2024

POINTS CLES

- Total de charges : **CHF 7'681'211.95**
- Excédent de charges prévu : **CHF 509'587.25**
(avec coefficient d'impôt à 85%)

Total des charges liées : 48.20% du total des charges

Total de couverture des taxes causales:

- Approvisionnement en eau: **105.88%**
- Traitement des eaux: **129.18%**
- Gestion des déchets: **76.33%**



POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2024

MARGE DE MANŒUVRE DE LA COMMUNE

	<u>Charges</u>		<u>2023</u>	
Total des charges budget 2024	7 681 211.95	<u>%</u>	7 144 626.49	<u>%</u>
Total des charges liées	3 700 776.85	48.20%	3 435 745.75	48.09%
Total des charges communales	3 524 759.34	45.89%	3 253 143.74	45.53%
Total intérêts et amortissements dettes	455 675.76	5.94%	455 737.00	6.38%

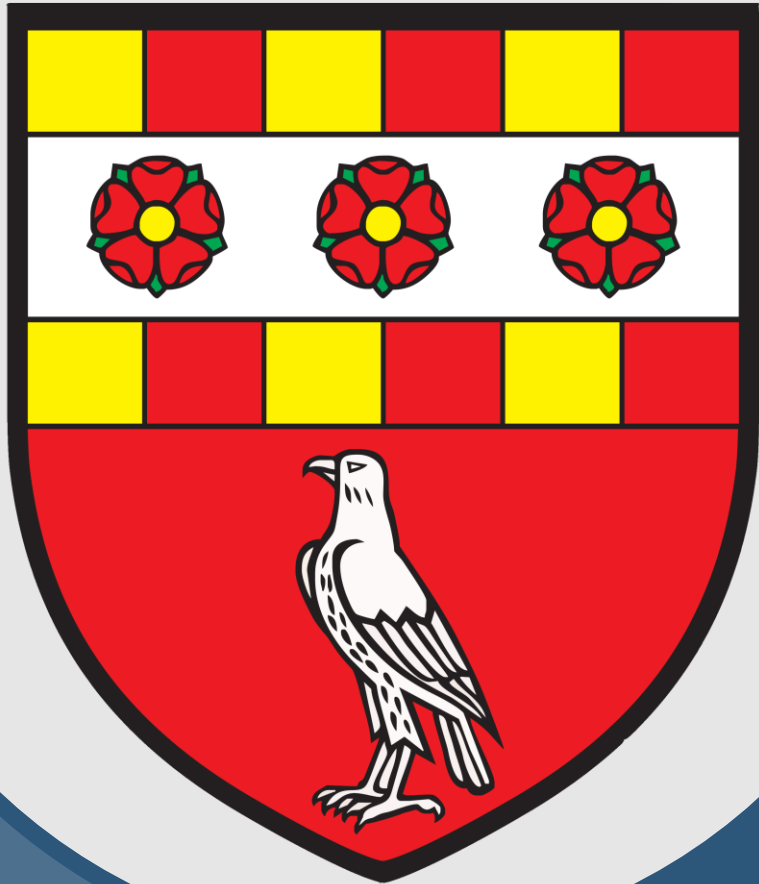


POINT 3.2: BUDGET DU COMPTE DE RÉSULTATS 2024

IMPÔTS COMMUNAUX

	<u>Budget 2024</u>	<u>Budget 2023</u>
	85%	77%
Impôt revenu personnes physiques	3 859 300.00	3 361 200.00
Impôt fortune personnes physiques	274 500.00	253 900.00
Impôt bénéfice personnes morales	126 800.00	81 500.00
Impôt capital personnes morales	10 600.00	6 000.00





POINT 4: DEMANDE D'UN CRÉDIT ADDITIONNEL DE FR. 48'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lors du budget 2021 voté lors de la séance du CG du 16 décembre 2020, un montant de Fr. 95'000.- a été demandé pour l'aménagement de la bibliothèque communale dans les locaux du CO de Cugy.

Lors des travaux dans les locaux du CO, il a été décidé de ne pas reprendre le mobilier de l'ancienne bibliothèque communale (comme le prévoyait la convention) et d'installer des étagères et gradins supplémentaires non compris dans le budget cité ci-dessus. Le montant total de tous ces travaux se sont élevés à Fr. 91'000.-.

- A ce jour, le budget de Fr. 95'000.- a été utilisé à hauteur de Fr. 52'200.-.
- Dès lors le total des charges s'élève à Fr. 142'900.--, soit un dépassement de Fr. 47'900.-- soit 50.42%.
- La bibliothèque communale a désormais atteint une nouvelle dimension. L'activité a plus de doublé, les infrastructures donnent pleine et entière satisfaction, tant aux utilisateurs qu'aux responsables.
- Dès lors, le Conseil Communal demande un crédit additionnel pour ce poste du budget.

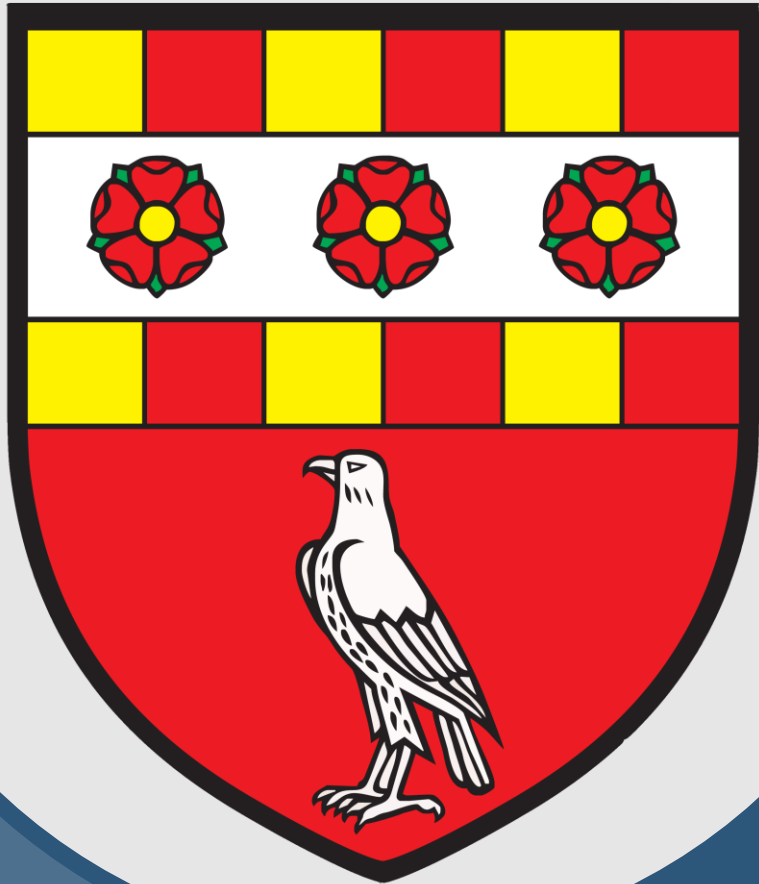


POINT 4: DEMANDE D'UN CRÉDIT ADDITIONNEL DE FR. 48'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE



POINT 4: DEMANDE D'UN CRÉDIT ADDITIONNEL DE FR. 48'000.- POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE

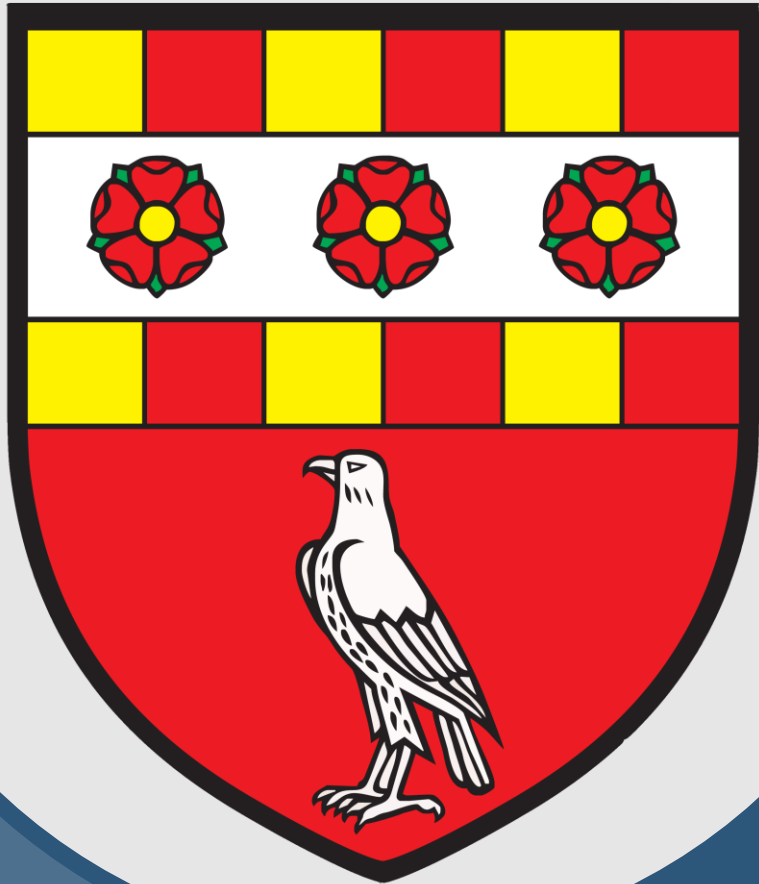


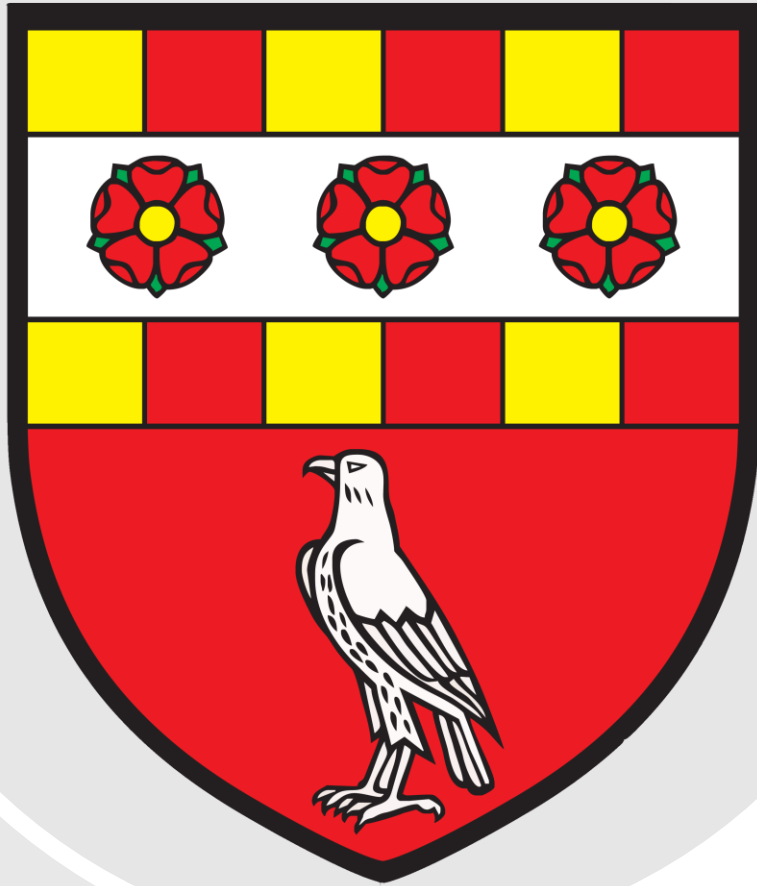


POINT 5: NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL GENERAL AU CONSEIL DES SENIORS

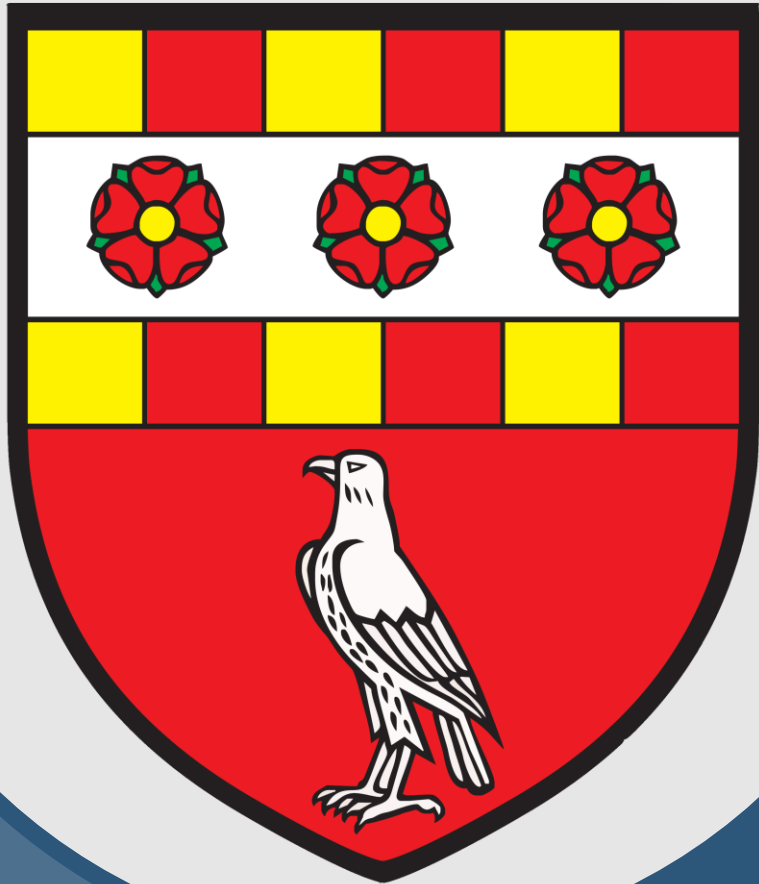
- Pour donner suite à la Loi sur les seniors (LSen) du 01.07.2016, les communes ont l'obligation de mettre en place un concept pour les seniors de leur commune.
- Le Conseil des Seniors de Cugy a été constitué en mars 2022 et notre propre concept communal a été validé par le Conseil Communal dans sa séance du 21 novembre 2022.
- Pour mémoire, les objectifs du concept Senior+ sont les suivants :
 - Veiller à l'intégration des seniors dans la société.
 - Favoriser leur autonomie.
 - Prendre en considération leurs besoins et leurs compétences.
- Le Conseil des Seniors est composé de 9 membres dont un ou une représentante du Conseil Général ceci afin d'assurer une transmission de l'information entre les 2 entités.
- Ainsi, suite au retrait pour raisons professionnelles de Mme Niki Overney comme représentante du Conseil Général, le Conseil Communal demande aux groupes de nommer une personne pour son remplacement.

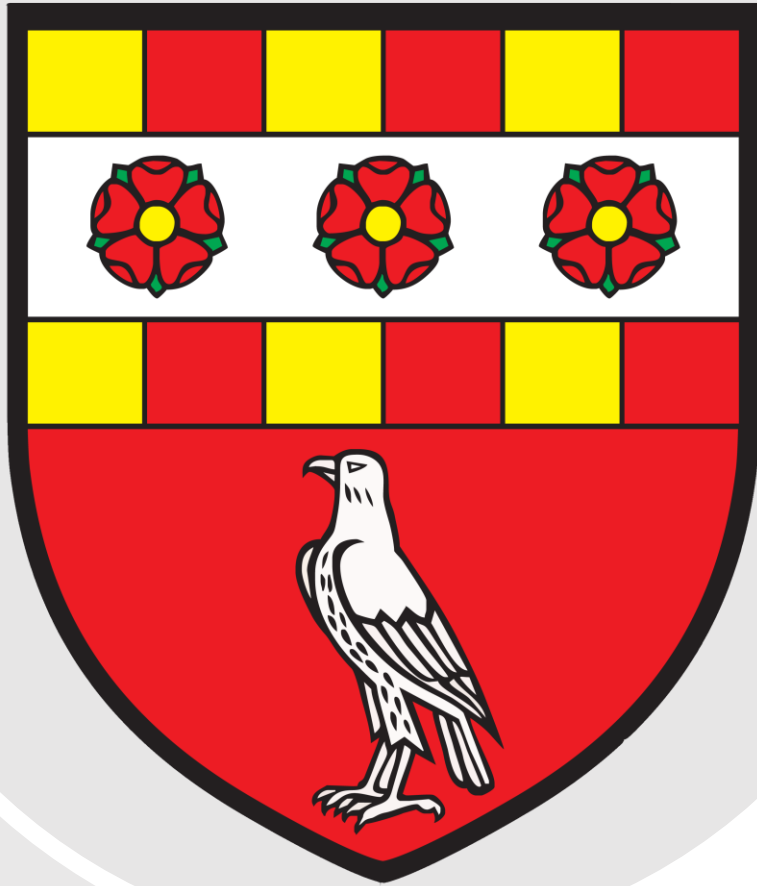






**POINT 6:
NOMINATION D'UN
SCRUTATEUR
SUPPLÉANT POUR
LA PÉRIODE
ADMINISTRATIVE**





POINT 7: INFORMATIONS COMMUNALES

COMMUNE DE CUGY - TAXOMEX

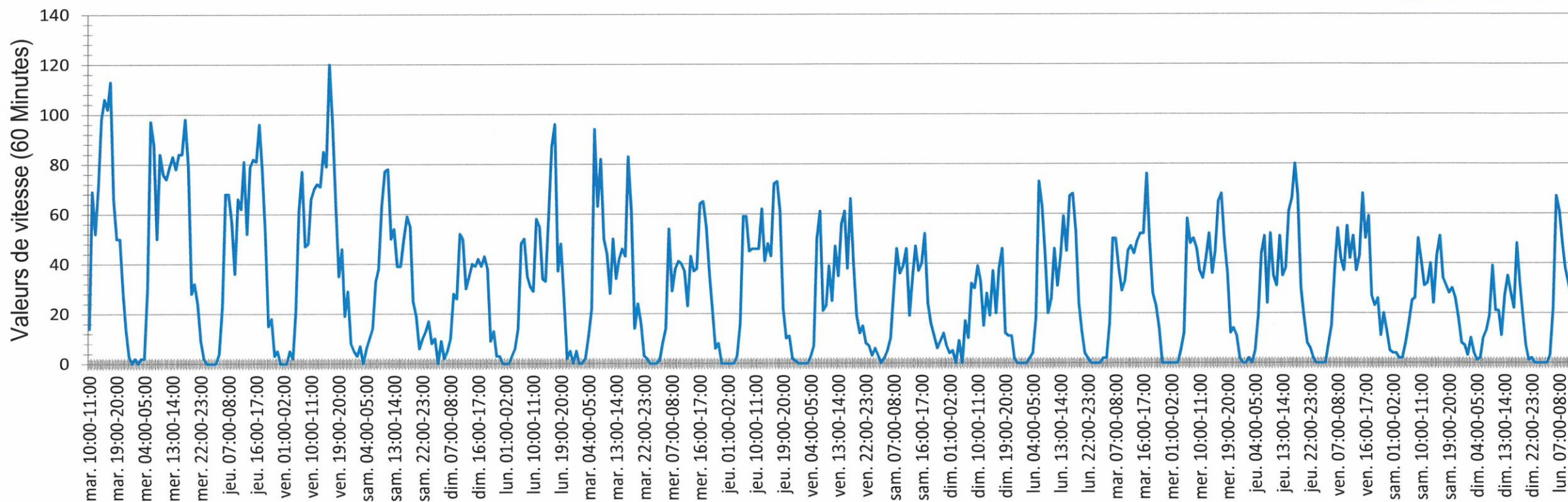
GRANGE-DES-BOIS

Le Taxomex prend jusqu'à une distance maximale de 200 m / cette distance varie en fonction de la courbe (elle est mise en mémoire selon les emplacements)







Le Taxomex prend 3 x la vitesse (en 3 secondes) c'est pourquoi on a des valeurs et des véhicules (voir ci-dessous)



Séquence Nombre de valeurs de vitesse



Temps d'évaluation		mardi, 12 septembre 2023,10:00 - lundi, 2 octobre 2023,13:00				
Limite de vitesse	50 km/h	Valeurs	Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Excès de vitesse	0.74 %	14921	2218	35	63	42
TMQ trafic moyen quotidien	110					
TMA trafic moyenne annuelle	40150					
Direction de l'évaluation	Arrivant					
Auteur: Commune de Cugy						
Commentaire:						
Emplacement: <u>Grange-des-Bois</u>						
Direction des véhicules arrivants: Fétigny						
Direction des véhicules partants: Cugy						

-  trafic moyen quotidien
-  total des véhicules détectés
-  nombre de véhicules
-  vitesse moyenne p/heure
-  vitesse maximale p/heure
-  vitesse en-dessous de laquelle circulent le 85% des véhicules

COMMUNE DE CUGY - TAXOMEX

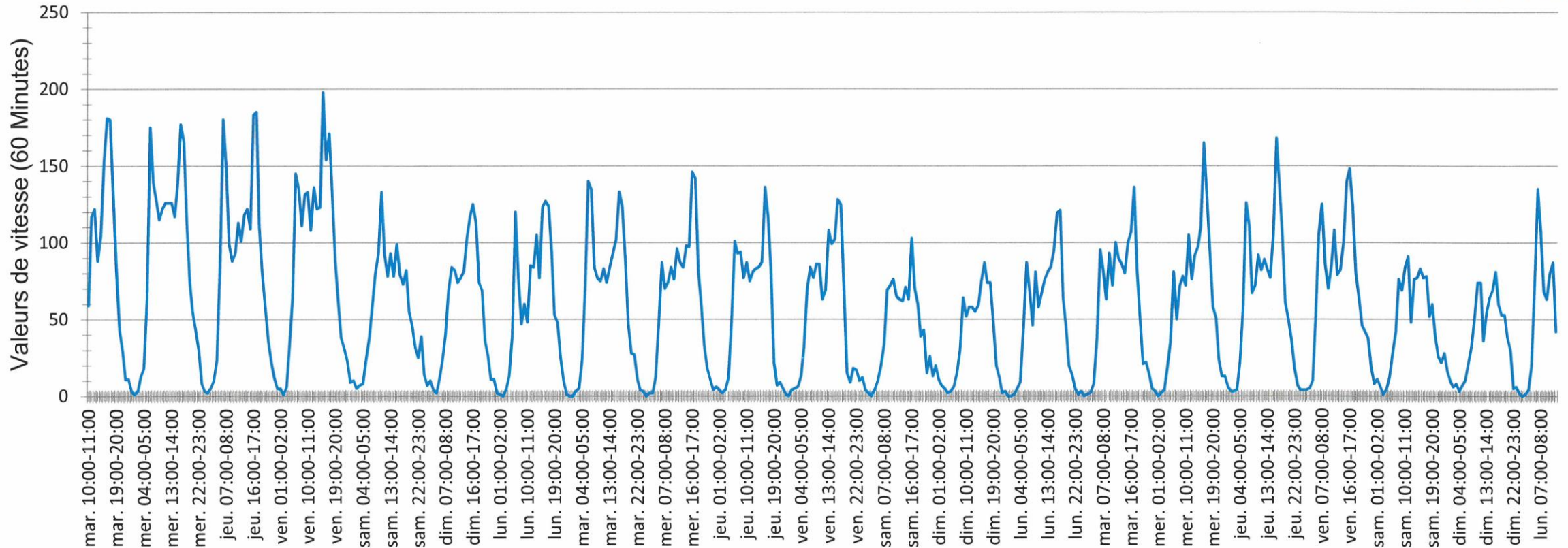
VESIN - LA FORGE

Le Taxomex prend jusqu'à une distance maximale de 200 m / cette distance varie en fonction de la courbe (elle est mise en mémoire selon les emplacements)



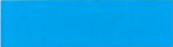



Le Taxomex prend 3 x la vitesse (en 3 secondes) c'est pourquoi on a des valeurs et des véhicules (voir ci-dessous)

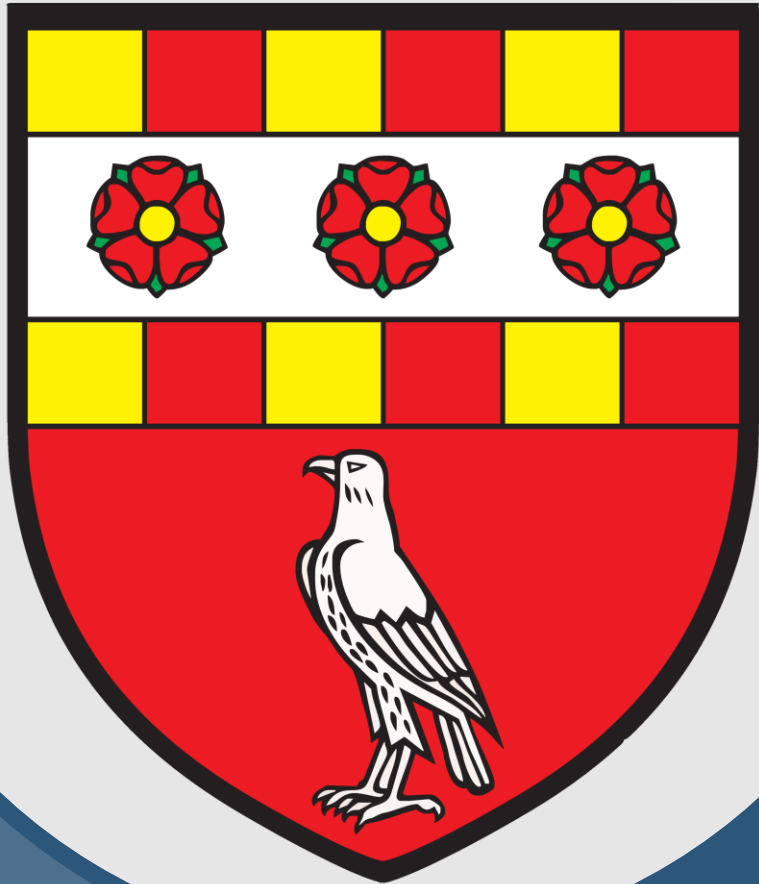


Séquence Nombre de valeurs de vitesse



Temps d'évaluation mardi, 12 septembre 2023,10:00 - lundi, 2 octobre 2023,13:00						
Limite de vitesse	50 km/h	Valeurs	Véhicules	Vd[km/h]	Vmax[km/h]	V85 [km/h]
Excès de vitesse	52.53 %	28704	5944	50	101	58
TMQ trafic moyen quotidien	295					
TMA trafic moyenne annuelle	107675					
Direction de l'évaluation	Arrivant					
Auteur: Commune de Cugy						
Commentaire:						
Emplacement: <u>Vesin - forge</u>						
Direction des véhicules arrivants: Montet						
Direction des véhicules partants: Vesin						

-  trafic moyen quotidien
-  total des véhicules détectés
-  nombre de véhicules
-  vitesse moyenne p/heure
-  vitesse maximale p/heure
-  vitesse en-dessous de laquelle circulent le 85% des véhicules





POINT 8: DIVERS



**BONNE SOIRÉE
ET BONNES
FÊTES**

